

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize décembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le sept décembre, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **24**

Quorum : **13**

**ALEX** : Bruno DUMEIGNIL

**LA BALME-DE-THUY** : Pierre BARRUCAND

**LE BOUCHET-MONT-CHARVIN** : Franck PACCARD

**LES CLEFS** : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

**LA CLUSAZ** : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

**DINGY-SAINT-CLAIR** : Laurence AUDETTE, Patrick HERBIN

**LE GRAND-BORNAND** : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

**MANIGOD** : Stéphane CHAUSSON

**SAINT-JEAN-DE-SIXT** : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

**SERRAVAL** : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

**THÔNES** : Stéphane BESSON, Claude COLLOMB-PATTON, Gaëlle VERJUS, Nelly VEYRAT-DUREBEX, Jean VULLIET

**LES VILLARDS-SUR-THÔNES** : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **5**

Pierre BIBOLLET à Nelly VEYRAT-DUREBEX, Amandine DUNAND à Claude COLLOMB-PATTON, Catherine HAUETER à Patrick HERBIN, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Chantal PASSET à Stéphane BESSON

Absents : **2**

Benjamin DELOCHE, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Philippe ROISINE

**N° 2022/097 - BUDGET ZONES ARTISANALES ET ECONOMIQUES – VOTE DE LA DECISION  
MODIFICATIVE N° 1**

**Rapporteur : Monsieur Didier LATHUILLE**

Il est nécessaire d'apporter quelques ajustements pour la saisie des écritures de stock de fin d'année du budget annexe Zones Artisanales et Economiques (ZAE).

En effet, l'hypothèse retenue lors de l'établissement du budget primitif, a été celle de la réalisation de l'ensemble des 3 dernières ventes, et donc l'inscription d'aucune écriture prévisionnelle de stock.

Or une des ventes ne sera pas réalisée sur 2022 :

	Ventes prévisionnelles inscrites au BP 2022	Vente réalisée sur 2022	Vente non réalisées sur 2022
lot 02 - 6 410 m <sup>2</sup> - 429 470 €HT - IMEX BOIS	429 470,00 €	429 470,00 €	- €
lot 04 - 3 050 m <sup>2</sup> - 204 350 €HT - COMETHO	204 350,00 €		204 350,00 €
lot 05 - 12 316 m <sup>2</sup> - 825 172 €HT - INJECTION 74	825 172,00 €	825 172,00 €	- €
Total	1 458 992,00 €	1 254 642,00 €	204 350,00 €

Les écritures du stock final se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement du même montant. Les virements et ouvertures de crédits suivants sont proposés :

Article	fct	Libellé	Dépenses	Recettes	Observations
<b>Section de fonctionnement</b>			<b>2 700,00 €</b>	<b>2 700,00 €</b>	
7015	0	Vente de terrains		- 204 350,00 €	Les crédits inscrits pour l'encaissement de la vente du lot 04 seront basculés sur l'article 7133 - Stock final
7133-042	0	Stock final		204 350,00 €	
608-043	0	Intégration des intérêts d'emprunt (art 66) au coût de production	1 100,00 €		Des écritures d'intégration des dépenses de l'année 2022 dans le stock doivent être saisies. Il convient d'ouvrir les crédits sur les comptes au chapitre 043. Dépenses = Recettes
608-043	0	Intégration des autres frais (art 627-635-6215) au coût de production	1 600,00 €		
796-043	0	Intégration des intérêts d'emprunt		1 100,00 €	
791-043	0	Intégration des autres frais au coût de production		1 600,00 €	
<b>Section d'investissement</b>			<b>204 350,00 €</b>	<b>- €</b>	
3351-040	0	Stock final	204 350,00 €		Le stock final apparaît en dépense de la section d'investissement. Il convient donc d'alimenter ce compte en inscrivant un prêt d'équilibre du même montant. Rappel : l'excédent de la section de fonctionnement ne peut venir équilibrer la section d'investissement dans un budget soumis aux écritures de stock, Ce prêt d'équilibre ne sera pas réalisé.
1641	0	Emprunt		204 350,00 €	

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter la décision modificative n°1 du budget Zones Artisanales et Economiques, telle que présentée.

Le Président  
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance  
Philippe ROISINE



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Philippe ROISINE", written in a cursive style.

*Délibération transmise en Préfecture le 21/12/2022  
Publiée le 21/12/2022 par Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président*